



Paysages éducatifs en Suisse

Développons ensemble une éducation globale de qualité



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

JACOBS
FOUNDATION

Information aux communes et aux régions du canton de Fribourg pour la soumission d'un projet de «Paysage éducatif»

TABLE DES MATIÈRES

- 3 Qu'est-ce qu'un paysage éducatif ?
- 3 Le programme «Paysages éducatifs en Suisse»
- 4 Objectifs
- 4 Projets dans le canton de Fribourg
- 5 Phases et jalons
- 6 Rôles et interactions dans le cadre du programme «Paysages éducatifs en Suisse»
- 6 Accompagnement de projet
- 7 Coûts de projet et financement
- 7 Informations concernant les paysages éducatifs
- 8 Critères pour déposer un projet de paysage éducatif

La politique de l'enfance et de la jeunesse de l'Etat de Fribourg a pour objectif le développement harmonieux de tous les enfants et les jeunes qui habitent le canton. Pour réaliser ce but, la politique fribourgeoise prend en compte les besoins fondamentaux des enfants et des jeunes et adopte une approche basée sur quatre piliers complémentaires: la formation, la protection, la promotion et la participation. Elle part du principe que l'acquisition des connaissances et des savoirs est non seulement le fait de l'école, mais qu'elle se réalise surtout dans la famille, avec les pairs du même âge, mais aussi au sein de l'accueil extrafamilial, des organisations de jeunesse, de la vie associative, des clubs sportifs, des centres de loisirs ou encore dans les sociétés de jeunesse. Une éducation globale comprend autant les apprentissages acquis au cours du cursus scolaire comme la lecture, l'écriture ou le calcul que bien d'autres compétences cognitives, sociales et affectives qui permettront aux adultes en devenir de bien gérer leur vie professionnelle et de s'intégrer dans la société. L'école, à elle seule, ne peut pas, et n'est pas tenue, de répondre à toutes ces attentes en particulier dans la société actuelle caractérisée par la diversité des familles et l'hétérogénéité des cultures.

Dans le cadre du programme «Paysages éducatifs en Suisse», les communes fribourgeoises ont la possibilité de construire leur propre paysage éducatif local et peuvent saisir la chance d'ancrer localement une politique globale en faveur des enfants et des jeunes qui vivent sur leur territoire.

Qu'est-ce qu'un paysage éducatif?

Au sein d'un paysage éducatif, les différents acteurs qui s'occupent de la formation, de l'accueil extrafamilial et des loisirs de nos enfants collaborent étroitement dans le but de donner aux enfants et aux adolescents les mêmes chances de recevoir une éducation globale de qualité. Un paysage éducatif n'est en soi rien de nouveau. En effet, il est fréquent aujourd'hui que des écoles ou des centres d'animation socioculturelle collaborent avec les accueils extrascolaires, les associations locales ou les entreprises de la région pour promouvoir le bien-être et l'insertion sociale des enfants et des adolescents. Grâce au programme «Paysages éducatifs en Suisse», les collaborations et approches existantes pourront être systématisées et ancrées durablement, d'autres coopérations pourront voir le jour et être pilotées en fonction d'objectifs précis.

Le programme «Paysages éducatifs en Suisse»

Le programme mis en place par la Fondation Jacobs en collaboration avec les trois cantons de Bâle-Ville, Fribourg et Zurich, entend soutenir par un financement incitatif les coopérations existantes entre les écoles et les acteurs du domaine extrascolaire. Pour cette phase initiale du programme, le Conseil de fondation de la Fondation Jacobs a octroyé un fonds de promotion de quatre millions de francs. Il sera question d'élargir ce programme à cinq autres cantons dès 2014 avec une participation financière toutefois moins importante de la part de la Fondation Jacobs.

Objectifs

Concernant les enfants et les adolescentes:

Chaque enfant a le droit de bénéficier d'une formation globale de qualité. Construire un paysage éducatif local renforce leurs compétences afin de leur donner le maximum de chance de réussir leur parcours scolaire ainsi que leur intégration dans la société et dans la vie professionnelle. Le développement optimal de leurs compétences cognitives et de leurs aptitudes socio-affectives est ici essentiel de manière à ce que les résultats scolaires s'améliorent et que les interruptions de scolarité et les renvois soient moins fréquents.

Sur le plan de la coopération:

Le but d'un paysage éducatif local est d'établir la collaboration horizontale entre les différents acteurs de l'éducation au sein d'une ou de plusieurs communes. La mise en réseau systématique des acteurs favorise une collaboration optimale et durable.

Concrètement, le projet de paysage éducatif doit focaliser son action sur l'un et/ou l'autre des deux passages suivants de l'école obligatoire:

- Entrée à l'école obligatoire: établir la transition entre la période préscolaire et l'entrée à l'école infantine;
- Fin de l'école obligatoire: établir la transition entre le degré secondaire I et le degré secondaire II.

Les acteurs locaux peuvent, pour ces deux périodes importantes de la vie d'un enfant et d'un-e adolescent-e, traiter d'un grand nombre de thèmes et mettre en place divers projets. Par exemple, pour préparer de manière optimale l'entrée à l'école infantine, différentes institutions comme les crèches, le groupe de jeu, l'école infantine et une association d'immigrés, travaillent en collaboration avec les parents pour encourager l'apprentissage de la langue

par les enfants issus de l'immigration. Autre exemple: dans une commune, l'école secondaire, les organisations de jeunesse, le centre de loisirs, le club de football et les entreprises locales conjuguent leurs efforts avec ceux des parents pour assurer à chaque adolescent-e une passerelle vers la secondaire II en fin de scolarité obligatoire.

Exemples de paysages éducatifs en Allemagne: www.paysages-educatifs.ch/LWS_fr

D'autres exemples sont mis à la disposition des communes par le Bureau de promotion des enfants et des jeunes de l'Etat de Fribourg qui assume la coordination cantonale du programme: www.paysages-educatifs.ch/FR

Projets dans le canton de Fribourg

Dans le cadre du programme «Paysages éducatifs en Suisse», trois paysages innovants et fonctionnels seront développés dans le canton de Fribourg d'ici fin 2016. Les projets de paysage éducatif peuvent être développés soit individuellement par une commune ou un quartier urbain, soit en commun par un groupe de communes. Dans le programme «Paysages éducatifs en Suisse», le terme «commune» désigne également les quartiers ou plusieurs communes œuvrant ensemble.

Les responsables locaux du projet peuvent décider librement si, après avoir mis en place la collaboration entre les institutions scolaires et les acteurs extrascolaires, ils entendent travailler sur la période «transition préscolaire/école infantine» et/ou sur la période «transition degré secondaire I/degré secondaire II».

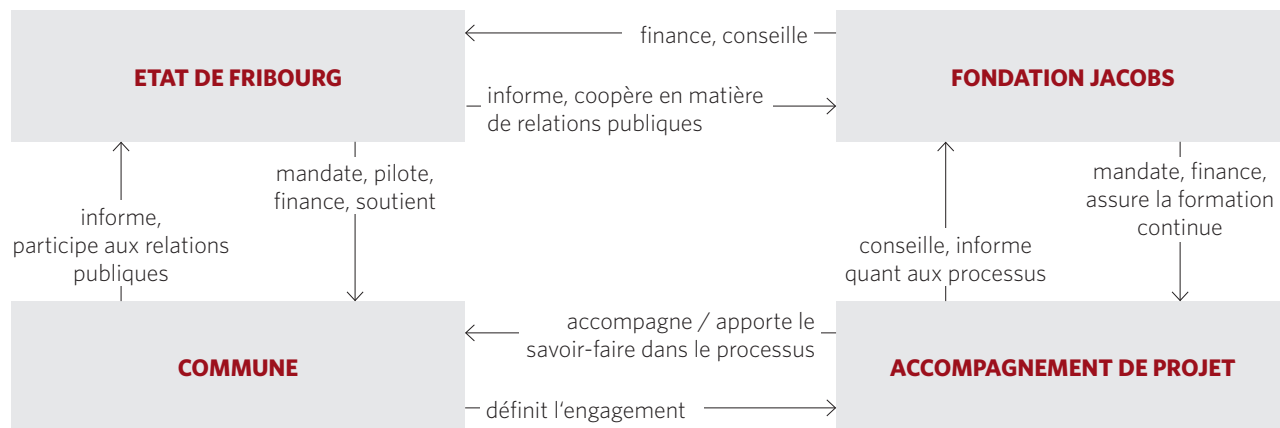
Phases et jalons

Phase de démarrage	Appel aux projets	août 2012
Dépôt des projets	Des communes, des regroupements de communes ou des quartiers urbains déposent un avant-projet.	31.10.2012
Présélection des projets	Parmi les avant-projets reçus, l'Etat de Fribourg effectue avec la Fondation Jacobs une première sélection de cinq projets en fonction de leur pertinence avec les buts du programme.	10.11.2012
Ateliers de faisabilité	Lors d'une journée bilingue chacun des cinq projets est analysé et complété dans le cadre d'ateliers de faisabilité pour devenir des projets formels aptes à faire l'objet d'une demande de soutien.	19.11. 2012
Sélection des projets	Un jury composé de représentants du programme «Paysages éducatifs en Suisse», de l'Etat de Fribourg et du Conseil de fondation, sélectionne trois projets en vue de leur réalisation.	décembre 2012
Mandat de projet	L'Etat de Fribourg octroie les mandats de projet aux trois projets sélectionnés. Les ressources financières permettant la réalisation des projets locaux sont libérées.	janvier 2013
Planification et budget	A cette étape, il s'agit de planifier la mise en œuvre des paysages éducatifs locaux avec une personne externe chargée de l'accompagnement du projet. Il s'agit de définir des indicateurs permettant d'atteindre les objectifs, de clarifier les rôles et d'impliquer les différents acteurs.	
Plan de projet	Le plan de réalisation du projet est déposé auprès de l'organe cantonal de coordination pour approbation.	avril 2013
Mise en œuvre et planification du transfert	Sur la base du plan de réalisation du projet, les travaux de mise en œuvre démarrent avec le soutien de la personne chargée de l'accompagnement du projet. Si, à ce stade, tous les acteurs ne sont pas encore intégrés dans le projet, il est possible d'organiser une manifestation pour lancer le projet (kick-off). Pendant cette phase, le projet fait l'objet de rapports semestriels à l'intention de l'organe cantonal de coordination.	
Plan de transfert	Environ six mois avant la fin du programme «Paysages éducatifs en Suisse», les réflexions concernant la continuité du projet et son ancrage durable dans le système éducatif local sont formalisées.	juillet 2016
Phase de transfert et phase finale	Le projet de paysage éducatif local est peu à peu appliqué aux conditions réelles. Cette phase de réflexion sert à planifier la poursuite du projet dans le canton de Fribourg à partir de 2017.	
Rapport intermédiaire	Fin du programme «Paysages éducatifs en Suisse»: les constats et les expériences tirés du projet sont résumés dans un rapport intermédiaire.	décembre 2016
Poursuite du projet	Le projet se poursuit sous la conduite et le financement de l'Etat de Fribourg si l'évaluation du projet-pilote est prometteuse.	
Rapport final	Le rapport final contient, en résumé, le déroulement du projet dans son ensemble, de 2013 à 2020.	décembre 2020

Les documents de projet (avant-projet, mandat de projet, planification du projet, rapport en vue du transfert à la commune, rapport intermédiaire et rapport final) représentent les différentes étapes du projet. Des modèles de documents seront mis à disposition des

communes. Jusqu'à la fin du programme à la fin 2016, l'ensemble des documents seront approuvés par la coordination cantonale du projet, puis transmis à la Fondation Jacobs à titre d'information.

Rôles et interactions dans le cadre du programme «Paysages éducatifs en Suisse»



Accompagnement de projet

L'accompagnant(e) de projet (ou coach de projet) est une personne chargée de fournir un soutien professionnel lors du processus de construction du paysage éducatif local. Elle a une vue d'ensemble sur le processus et stimule la réflexion quant aux conditions-cadre existantes et à développer. Elle s'emploie à faire avancer le projet et vise en particulier à ce qu'une participation équitable soit assurée pour toutes les personnes impliquées dans le processus. La personne chargée de l'accompagnement de projet ne dirige pas le projet et ne fait partie d'aucun groupe de travail ou de pilotage; elle ne prend pas de décisions et n'exécute aucune tâche d'ordre administratif ou portant sur le contenu du projet.

La personne chargée de l'accompagnement de projet est neutre et est soumise au secret professionnel. Elle est spécialisée dans la conduite de processus innovants et complexes qui peuvent se révéler lourds et parfois déstabilisants. Son expertise se situe dans les domaines de la communication, de la coopération, de l'élaboration de processus et de la gestion de projet. Cette personne intervient comme modératrice lors de séances de travail, d'ateliers ou

de manifestations, elle veille au maintien des objectifs et des jalons fixés et aide, par des méthodes adéquates, à maîtriser la planification, l'organisation, le pilotage et le contrôle de l'ensemble des activités.

Les personnes chargées de l'accompagnement de chacun des projets locaux sont mandatées directement par la Fondation Jacobs en accord avec l'Etat de Fribourg et les responsables locaux. La Fondation Jacob se charge de les rétribuer et de les préparer à leur tâche dans le cadre des projets locaux. L'équipe de projet au niveau local et le/la coach de projet conviennent ensemble des tâches à effectuer au sein du projet sachant que 5 journées de travail sont prévues lors de la phase de planification et que 40 autres journées de travail sont à disposition pour les étapes ultérieures du projet. Le travail de coaching peut aussi s'effectuer par heure ou par demi-journée, selon ce qui est convenu. Des ressources plus importantes ne sont pas prévues. Si malgré tout un apport plus important était nécessaire, l'équipe de projet peut contacter la direction du programme «Paysages éducatifs en Suisse» auprès de la Fondation Jacobs.

Coûts de projet et financement

Les coûts de projet pour la mise en place d'un paysage éducatif peuvent être très variables. Chaque projet entraîne des coûts qui sont entièrement pris en charge par la Fondation

Jacobs:

- Ateliers de faisabilité
- Accompagnement de projet
- Formation continue de l'équipe de projet

Les coûts de mise en oeuvre du projet au plan local – p. ex. pilotage du projet, administration du projet et manifestations dans la commune ou dans la région – sont pris en charge pour moitié par la Fondation Jacobs. La seconde moitié est prise en charge par l'Etat de Fribourg et par les communes qui décident de s'engager dans la construction d'un paysage éducatif

local. Le besoin financier concret d'un projet ne pourra être déterminé qu'après la phase de planification du projet en avril 2013.

L'Etat de Fribourg assume la coordination cantonale des projets locaux de paysage éducatif sous un pilotage conjoint de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). Afin de garantir une coordination optimale, la Fondation Jacobs et l'Etat de Fribourg financent ensemble un poste de coordinateur-trice cantonal-e.

Informations concernant les paysages éducatifs

Vous trouverez de plus amples informations concernant le principe des paysages éducatifs et le programme «Paysages éducatifs en Suisse» à l'adresse:

paysages-educatifs.ch
un programme de la 

Pour toutes questions relatives au programme cantonal, vous pouvez vous adresser aux instances ci-dessous:

Etat de Fribourg

Service de l'enfance et de la jeunesse
Bureau de promotion des enfants et des jeunes
Coordination cantonale du projet «paysages éducatifs»
Bd. de Pérolles 24, case postale 29, 1705 Fribourg
Tél. 026 305 15 49
enfance-jeunesse@fr.ch

Fondation Jacobs

Fabienne Vocat
Direction de projet «Paysages éducatifs en Suisse»
Seefeldquai 17, case postale, 8034 Zurich
Tél. 044 388 61 10
bildungslandschaften@jacobsfoundation.org

Avons-nous éveillé votre intérêt?

Critères pour déposer un projet de paysage éducatif

Une commune (un quartier urbain ou un regroupement de communes) qui souhaite mettre en place un paysage éducatif peut déposer une proposition de projet en bonne et due forme si ...

- ... la commune a pour objectif d'améliorer les conditions de vie, l'intégration et la participation des enfants et des adolescents-es qui vivent sur son territoire;
- ... si elle souhaite accroître les compétences cognitives, socio-affectives et linguistiques des enfants et des jeunes ainsi que leurs résultats scolaires;
- ... si elle entend réduire le nombre d'interruptions de scolarité et de renvois des écoles;
- ... si elle désire optimiser et généraliser la coopération horizontale entre l'école et l'extrascolaire;
- ... si elle veut organiser la transition entre la période préscolaire vers l'école enfantine ou la transition entre le degré secondaire I vers le degré secondaire II, de manière à ce que ces passages s'effectuent sans rupture;
- ... si elle a une idée claire quant à la manière dont elle entend atteindre ces objectifs;
- ... si la commune peut se prévaloir d'une certaine expérience en ce qui concerne la collaboration entre acteurs scolaires et extrascolaires;
- ... si la volonté politique de constituer un paysage éducatif existe;
- ... si les acteurs du domaine extrascolaire et de l'école entendent travailler ensemble pour développer un paysage éducatif;
- ... si les parties concernées sont prêtes à échanger les expériences acquises avec d'autres projets développés ailleurs en Suisse;
- ... et si la commune est prête à poursuivre de son propre gré le développement du paysage éducatif dans l'hypothèse où les résultats sont prometteurs.

La préférence est accordée à des projets de communes, de quartiers ou d'un regroupement de communes comptant un nombre élevé de familles socialement défavorisées.

Formulaire pour déposer un avant-projet: www.paysages-educatifs.ch/FR

L'avant-projet doit être envoyé d'ici au 31 octobre 2012 à l'adresse suivante:

Service de l'enfance et de la jeunesse

Bureau de promotion des enfants et des jeunes

Coordination cantonale du projet «paysages éducatifs»

Bd. de Pérolles 24, case postale 29, 1705 Fribourg

Tél. +41 26 305 15 49, enfance-jeunesse@fr.ch